

Délibération n°2025-07-15-13-CA

Relative à la modification des Statuts de l'UFR ALLSH

Le Conseil d'administration d'Aix Marseille Université,

En sa séance du 15 juillet 2025, sous la présidence de M. Eric BERTON,
Président de l'Université,

- Vu** le Code de l'éducation, notamment l'article L. 719-3,
- Vu** les Statuts d'Aix Marseille Université,
- Vu** les Statuts de l'UFR ALLSH, notamment ses articles 6, 21 et 22,
- Vu** l'avis favorable du Conseil de l'UFR ALLSH en date du 22 mai 2025,

Considérant le désistement du CEREQ en tant que personnalité extérieure de la catégorie 1, au titre des activités économiques, des organismes du secteur de l'économie sociale, des associations scientifiques et culturelles,

Considérant la proposition de la Fondation Vasarely de siéger en tant que personnalité extérieure au titre des fonctions susmentionnées,

Considérant que la modification statutaire proposée vise également à élargir les conditions de candidature des représentants des personnels IATSS au Comité des études, et des représentants des personnels IATSS et IT au Comité de la Recherche,

Après en avoir délibéré,

Article unique :

APPROUVE la modification des Statuts de l'UFR ALLSH, telle qu'annexée à la présente délibération.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Membres en exercice : 36

Quorum : 18 membres présents et représentés

Présents et représentés : 21 membres présents et 8 membres représentés

Fait à Marseille, le 15 juillet 2025,

Le Président d'Aix Marseille Université,

Eric BERTON



Publiée le : 21 JUL. 2025

Transmise au Recteur de la région académique le : 21 JUL. 2025